

Mairie

17 rue de la Libération

56800 GOURHEL

☎ 02.97.74.00.45

Fax: 02.97.73.35.81

✉ mairie@gourhel.com

🌐 www.ploermelcommunaute.bzh

GOURHEL INFOS

Bulletin communal d'informations

N°44/ Mars Avril 2021



Vie de la commune

Port du masque de protection obligatoire

Afin de lutter contre la propagation de la COVID 19 et de ses variants, la préfecture a publié un arrêté rendant obligatoire le port du masque dans toutes les communes du Morbihan pour les personnes de 11 ans et plus. Cette obligation s'applique dans les agglomérations (délimitation par les panneaux de signalisation routière), sur les marchés et dans un rayon de 100 mètres autour des écoles, gares et lieux d'attente de transport en commun . Tout manquement est punissable d'une amende de 135 € et plus si récidive.

Cadeaux « surprise »

Le confinement ayant eu raison du traditionnel repas des aînés, ces derniers se sont vu remettre des paniers « surprise » à domicile.

S'il était impossible d'organiser un repas convivial, la commune a néanmoins souhaité conserver la traditionnelle rencontre de début d'année. Se regrouper étant formellement interdit, c'est donc Mr le Maire et ses conseillers qui sont allés à la rencontre des personnes de plus de 70 ans. Ces paniers ont été élaborés avec l'aide du « Petit Paris » pour le plus grand bonheur des gourmands.





L'Association des Parents d'Elèves recycle conserves et canettes

Pour participer ou financer les animations et activités scolaires, l'APE vous accompagne dans une démarche de recyclage qui profite à l'école de Gourhel.

Basé sur le même principe que la collecte de papier, l'APE propose désormais de recycler vos canettes et conserves. Afin de rendre l'action encore plus simple et pratique pour tous, la collecte se déroule le même jour et sur le même site que celle des papiers.

Rendez-vous donc le premier dimanche de chaque mois au Hingueul. En plus du local à papier, vous trouverez :

- 1 bidon pour les canettes
- 1 bidon pour les conserves (rincées au préalable)

Prêt de rampes pour chaises roulantes

Faciliter la vie des handicapés !

Vous recevez une personne ayant des difficultés à se déplacer ? La mairie met à votre disposition une paire de rampes d'accès mobile afin de faciliter la venue de vos proches en situation de handicap. Simples et faciles à déployer, n'hésitez pas à profiter de ce service gratuit. Pour plus d'information, adressez vous en Mairie. Notez qu'une pièce d'identité sera nécessaire en guise de caution pour le prêt.



Mégots de cigarettes, déjections canines et autres incivilités

La mairie a reçu de nombreuses plaintes concernant la propreté de Gourhel. Nous habitons un village agréable où il fait bon vivre. Pour que cela dure, il convient de préserver notre environnement, nos trottoirs et chemins.

« Certains chemins sont minés de déjections canines »,

Pour rappel, les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser les souvenirs déposés par leurs compagnons. Ils sont également civilement responsables des éventuelles conséquences (glissade, pollution, dégradation) que peuvent entraîner les déjections de leur animal. Certains chiens vadrouillent au gré de leurs envies, profitant de ces instants précieux pour déposer leurs créations. Ces petits délinquants à quatre pattes sont souvent bien connus du voisinage. Une réaction de leurs maitres serait salutaire.

À la sortie de l'école, afin de ne pas gêner les parents et enfants, quelques parents « fumeurs » se positionnent de l'autre côté de la rue. Cette belle attention a cependant une conséquence malheureuse : de nombreux mégots finissent écrasés au sol. Un petit pot faisant office de cendrier est pourtant mis à disposition.

« les mégots jetés à même le sol pullulent à la sortie de l'école »

À la rentrée, c'est désormais un grand pot qui recevra les mégots. Ces derniers n'auront donc plus d'excuses pour se prélasser à même le bitume ou dans les haies environnantes, le grand cendrier étant bien plus confortable et convivial.

Ces faits peuvent faire sourire, mais il convient de rappeler que la propreté du village dépend de tous. Personne ne souhaite voir arriver des amendes, courriers recommandés ou tout simplement voir les dépenses de la communes (et ses impôts) augmenter en raison de l'économie de quelques gestes de bon sens. Par exemple, un simple cendrier « urbain » coûte plusieurs centaines d'euros à la commune : argent qui serait fort utile ailleurs.

Recensement citoyen obligatoire



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tous Français (garçons et filles) qui viennent d'avoir 16 ans doivent se faire recenser à leur mairie. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire. Passé ce délai, la démarche sera plus longue à effectuer. La mairie leur remettra une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tous examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies. Merci de se présenter en mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille.



Lutte contre les taupes



Dans le cadre de la lutte contre les taupes, la FDGDON Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose des formations aux techniques de piégeage.

Le but est de vous aider à acquérir les connaissances et la pratique pour pouvoir lutter chez vous de manière autonome. La formation se déroule sur une demi-journée et elle est gratuite pour les habitants de Gourhel.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la FDGDON au 02.97.69.28.70 ou par email : accueil@fdgdon56.fr

Frelon Asiatique

Mars et Avril sont des mois décisifs dans l'implantation des frelons asiatiques. C'est le moment où les reines fondatrices créent le premier nid et fondent la colonie. Ce nid est en général construit à faible hauteur : auvent, cabanon, abri de jardin, porche... C'est donc le moment où il est le plus facile de les éliminer. Ouvrez l'œil et prévenez la mairie en cas de découverte.



ETAT CIVIL

Bienvenu à :

Elouan NOCQUET RAFFIN né le 21 janvier 2021 – 15 rue de la Croix Licot

Communication numérique

La mairie utilise désormais l'application gratuite « panneapocket » pour l'envoi de messages instantanés pour les actualités communales urgentes.



HORAIRES DE MAIRIE

Ouverture au public :
Mardi de 8H à 12H
Jeudi et vendredi de 8H à 12H et de 14H à 17H
Tel : 02.97.74.00.45
Kévin ARGENTIN, Maire,
reçoit sur rendez-vous.

GARDE MEDICALE

- **Médecin de garde:** 15 ou 112 depuis un portable
- **Permanence d'un médecin libéral à l'hôpital de Ploërmel**
 - *En semaine : de 20h à minuit (après appel au 15)
 - *Samedi : de 14h à 18h et de 20h à minuit
 - *Dimanche et jour férié: de 9h à 12h et de 17h à minuit